



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vendredi 9 juillet 1971

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

à 10 h 10

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Expression de condoléances à l'Argentine et au Chili à l'occasion du tremblement de terre qui s'est produit dans ces pays	67
Point 2 de l'ordre du jour :	
Examen général de la politique économique et sociale internationale (<i>suite</i>)	
Orateurs :	
M. Santa Cruz (Observateur du Chili)	67
M. Rahi (UPU)	68
Le Dr Candau (OMS)	69
M. Razafindrabe (Madagascar)	71
M. Mili (UIT)	72
M. Asante (Ghana)	74
M. Ghorra (Liban)	75
M. Wieland Alzamora (Pérou)	76

Président : M. DRISS (Tunisie)

Expression de condoléances à l'Argentine et au Chili à l'occasion du tremblement de terre qui s'est produit dans ces pays

1. Le PRÉSIDENT adresse à l'Argentine et au Chili les condoléances du Conseil économique et social à l'occasion du tremblement de terre qui s'est produit dans ces pays.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale (*suite*) [E/4942, E/4984, chap. III; E/5004, E/5005, E/5007, E/5009, E/5010, E/5016, E/C.2/726]

2. M. SANTA CRUZ (Observateur du Chili), prenant la parole en vertu de l'article 75 du règlement intérieur, remercie le Conseil des condoléances adressées à son pays. Le peuple chilien est habitué, depuis des siècles, à lutter contre les forces de la nature, et cette lutte a renforcé sa détermination d'atteindre l'objectif d'un développement national complet.

3. Lors des discussions que le Conseil a déjà consacrées à la politique économique et sociale internationale, on a paru se désintéresser plus ou moins de ce qu'est en réalité la situation sociale dans le monde actuellement, en particulier dans les pays en voie de développement. Or, cette réalité ressort clairement des documents des Nations Unies et des déclarations faites au Conseil par le Secrétaire général de l'ONU et par les directeurs des institutions spécialisées. La

discussion au Conseil est quelque peu artificielle, puisqu'elle ne va pas au cœur du problème du sous-développement et n'apprécie ni son urgence ni son étendue. Dans sa déclaration au Conseil (1773e séance), le Secrétaire général a préconisé un remaniement de l'ordre des priorités pour faire face à la situation difficile dans laquelle se trouvent certains pays en voie de développement et il a attiré l'attention sur le fait que l'ensemble des pays développés consacrent aux armements l'équivalent du revenu annuel total de tous les pays en voie de développement. Le Directeur général du BIT a signalé (1776e séance) qu'au cours des années 60 la misère et le chômage avaient augmenté de façon alarmante dans les pays en voie de développement, et il a dit que le chômage et le sous-emploi auraient des conséquences particulièrement néfastes pour la jeune génération. Le Directeur général de la FAO a indiqué (1775e séance) que, dans beaucoup de régions, la situation était stationnaire ou en régression et que si les tendances actuelles devaient se confirmer, les perspectives de la situation alimentaire dans le monde étaient tout simplement déplorables.

4. Les faits consignés dans le *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1970* (E/CN.5/456/Rev.1) confirment ces constatations décourageantes. C'est ainsi que, dans les pays en voie de développement, le taux de mortalité est le double de ce qu'il est dans les pays développés, et l'espérance de vie est à l'avenant. Dans l'ensemble des régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, on dénombre 700 millions d'illettrés, dont 40 p. 100 de la population féminine. En Amérique latine, environ 70 millions de personnes n'ont pas de logement convenable et, en Asie et en Extrême-Orient, ce chiffre atteint à peu près 150 millions. Les statistiques publiées régulièrement par la FAO révèlent de terribles insuffisances de calories, et surtout de graves carences en protéines, dans le régime alimentaire des populations de ces pays. Le chômage et le sous-emploi ont atteint des proportions telles qu'on estime que 50 p. 100 des habitants des pays en voie de développement n'ont pas d'emploi rémunérateur; pour la décennie à venir, il faudra trouver 250 millions d'emplois nouveaux.

5. De pareilles conditions sociales, qui contrastent de façon flagrante avec celles qu'on trouve dans les pays industrialisés, s'accompagnent logiquement d'une situation également grave dans le domaine économique. L'écart économique croissant entre les pays du Nord et ceux du Sud, dont témoignent depuis plus de 20 ans les documents des Nations Unies, est tel que le PNB annuel de certains pays "opulents" atteint 3 500 dollars par habitant, alors que, dans de nombreux pays en voie de développement, il est inférieur à 100 dollars. Les pays développés, avec 20 p. 100 seulement de la population mondiale, s'adjugent donc 80 p. 100 du PNB mondial.

6. Devant ces données économiques, M. Santa Cruz se croit fondé à dire que la façon dont le Conseil examine la situation économique et sociale est absolument sans rapport avec la réalité. Elle ne tient aucun compte de l'évolution des idées parmi les populations du tiers monde et de l'effort accru qu'elles impliquent, non seulement de la part de leurs gouvernements, mais aussi de la communauté internationale en général. Le Conseil devra faire face à des situations nouvelles qui auront d'importantes répercussions sur l'économie mondiale et sur l'avenir des pays en voie de développement, comme la fin prochaine de la guerre au Viet-Nam, la conclusion éventuelle d'accords sur le désarmement et l'entrée probable du Royaume-Uni et des pays nordiques dans la Communauté économique européenne. Certains des documents publiés par le Secrétariat contribuent à créer une atmosphère factice, car ils ne tiennent pas compte des faits et emploient une terminologie qu'on peut qualifier d'archaïque. Des problèmes comme celui de la dépendance économique ne sont même pas effleurés, et les documents ne tiennent pas compte non plus de cette opposition historique, au sein des Nations Unies, entre pays développés et pays en voie de développement. Il faut que la communauté internationale adopte à l'égard de ces situations une attitude nouvelle et plus énergique, en tenant compte de tous les facteurs actuels et prévisibles.

7. Selon M. Santa Cruz, la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, adoptée par l'Assemblée générale, n'est qu'un début, et il faut lui donner le plus tôt possible une ampleur accrue. Actuellement, rien n'indique que cette stratégie soit mise en œuvre; au contraire, il semble se dessiner un mouvement en sens inverse, comme le montrent les politiques protectionnistes, l'état stagnant de l'aide financière et la diminution notable de la part des pays en voie de développement dans le commerce mondial.

8. Les pays en voie de développement, de leur côté, doivent réformer leur politique intérieure; ils doivent accélérer la modernisation de leurs structures sociales, économiques et politiques et s'efforcer de modifier leurs relations avec les pays développés, leur rôle ayant été jusqu'à présent de servir les intérêts des grandes puissances. Si l'on ne transforme pas radicalement le système des relations internationales, le marasme et la violence sont inévitables.

9. Les pays industrialisés, pour leur part, doivent chercher à modifier la division internationale du travail et mettre fin au partage du monde entre pays riches et pays pauvres. L'objectif à atteindre doit être une coopération internationale fondée sur la justice et l'égalité, chaque pays étant libre de déterminer son destin.

10. Pour ce qui est de la question des mesures visant à améliorer l'organisation des travaux du Conseil (point 17 de l'ordre du jour), ce dernier a un rôle fondamental qui lui a été assigné par la Charte des Nations Unies. Ce n'est pas la faute des pays en voie de développement si le Conseil ne s'est pas acquitté de sa tâche. Les grandes puissances ont abandonné le Conseil il y a plus de 15 ans et ont distribué leur aide au développement par d'autres intermédiaires, sans tenir compte des problèmes fondamentaux du commerce et

de l'industrialisation. M. Santa Cruz ne partage pas le point de vue du représentant de la France (1775e séance) selon lequel le rôle du Conseil a été progressivement affaibli par l'apparition de nouveaux organes tels que la CNUCED et l'ONUDI. Au contraire, ces organes ont été créés pour combler, dans les activités du Conseil, une lacune qui était évidente depuis de nombreuses années, et ils jouent un rôle fondamental. M. Santa Cruz est, sur ce point, du même avis que le représentant du Brésil (1776e séance) et les représentants d'autres pays en voie de développement; le Conseil doit être élargi de manière à assurer une représentation convenable de tous les intérêts.

11. M. Santa Cruz n'est pas d'avis de créer un comité sur la science et la technique qui, selon lui, empiéterait sur les attributions de l'Assemblée générale et affaiblirait les activités de la CNUCED. C'est l'Assemblée générale qui doit coiffer le dispositif prévu pour l'examen et l'évaluation des objectifs et politiques de la Stratégie du développement, les divers organes des Nations Unies étant les exécutants. Le rôle de la CNUCED dans cette évaluation est essentiel, car les questions qui relèvent de sa compétence sont au centre de toute la Stratégie. Il est surprenant que, dans le rapport du Secrétaire général sur un système d'examen et d'évaluation de l'ensemble des objectifs et des politiques de la Stratégie internationale du développement (E/5040), il ne soit absolument pas question du rôle de la CNUCED dans la formulation de la Stratégie et qu'on ait mis indûment l'accent sur les obligations des pays en voie de développement par rapport à celles des pays développés.

12. Le Chili est en faveur d'une réanimation du Conseil, à condition que cela ne porte pas atteinte à l'efficacité d'instruments qu'il juge indispensables aux pays en voie de développement. L'efficacité d'un organe voué au développement dépend de la valeur qu'il peut avoir comme instrument de négociation et de la mesure dans laquelle il peut inciter les gouvernements à exprimer leur volonté politique. M. Santa Cruz demande instamment à ceux qui dirigent l'économie mondiale de montrer qu'ils sont désireux de recourir au Conseil pour prendre des décisions sur les grands problèmes mondiaux du chômage, de l'inflation, du développement économique et du désarmement. Le Conseil pourrait, par exemple, proposer des mesures spécifiques pour supprimer les droits de douane et autres obstacles dressés contre les produits des pays en voie de développement, améliorer les conditions de l'assistance financière et donner aux pays en voie de développement une part dans l'administration des transports maritimes. Il pourrait proposer que les pays en voie de développement reçoivent une aide pour développer leurs techniques, qu'une coordination efficace soit établie entre le Conseil et les institutions spécialisées et que les contributions au PNUD soient doublées. Si des mesures de cet ordre étaient prises, M. Santa Cruz est persuadé que tous les pays en voie de développement les salueraient comme signifiant la reconnaissance des responsabilités fondamentales que la Charte a confiées au Conseil et qu'ils seraient prêts à coopérer pleinement à cette grande œuvre qu'est la réalisation des objectifs de la Charte.

13. M. RAHII (Directeur général de l'Union postale universelle) souligne que l'UPU participe aux activités de la

deuxième Décennie du développement dans des conditions légèrement différentes de celles des autres institutions spécialisées. L'UPU pratique l'assistance technique bilatérale depuis plus d'un demi-siècle, mais n'a adhéré au système du PNUD qu'en 1963.

14. L'UPU a bénéficié de certains projets d'assistance technique financés par le PNUD, mais la part qui lui a été octroyée demeure modeste, eu égard aux besoins réels des pays en voie de développement dans le domaine du service postal.

15. M. Rahi rend hommage aux Nations Unies, et au PNUD en particulier, qui ont su créer un esprit nouveau et plus réaliste dans le secteur public et y faire naître le désir d'acquiescer de nouvelles techniques. Ce fait nouveau est capital pour le service postal, qui est considéré à juste titre comme un réseau à l'échelle mondiale, voire un service public international, qui se doit de maintenir les normes les plus élevées.

16. Voici 10 ans, un nouvel organe a été créé au sein de l'UPU; il s'agit du Conseil consultatif des études postales, qui a pour mission de résoudre les problèmes de mécanisation des pays industrialisés. Son but est de permettre à ces pays de mettre en commun leurs recherches et de trouver les procédés techniques qui leur permettent de faire face à leur trafic postal. Il est apparu rapidement que le Conseil consultatif devait accorder une attention particulière aux pays en voie de développement et les faire bénéficier des progrès techniques déjà réalisés dans les pays avancés. A cette fin, le Conseil a modifié son programme de travail et, en 1966, il a mis en chantier deux études sur les problèmes relatifs à la modernisation de l'exploitation postale dans les pays jeunes. Ces études ont abouti à la publication d'une synthèse sur le mode de gestion des services postaux et sur l'élaboration d'un plan de développement postal, lequel a introduit des notions propres aux méthodes de programmation et a traité des questions touchant l'évaluation des ressources et l'établissement de programmes prioritaires.

17. L'UPU a défini quatre objectifs en vue du développement des services postaux, à savoir : un bureau de poste pour desservir une zone de 20 à 40 kilomètres carrés, soit 3 000 à 6 000 habitants; distribution des envois prioritaires le lendemain de leur dépôt dans un rayon de 500 kilomètres; augmentation progressive du pourcentage des colis postaux acheminés par la voie aérienne jusqu'à 30 p. 100 du nombre total des colis; instauration généralisée des services financiers postaux afin de porter jusqu'à 5 à 10 p. 100 le rapport des avoirs de ces services au produit intérieur brut. Un effort particulier sera fait pour venir en aide aux moins avancés des pays en voie de développement, et leurs services postaux seront établis en tenant compte de leurs besoins et de leurs particularités géographiques, sociales et économiques.

18. L'UPU procède actuellement à une étude complémentaire en vue de déterminer un niveau de service minimal, qui aidera à mettre en œuvre un programme d'action réaliste. Elle a aussi entrepris une étude sur les progrès techniques qui peuvent intervenir dans le service postal des pays nouveaux au cours des 10 à 20 prochaines années.

19. Pour se conformer à la stratégie d'ensemble et aux directives des Nations Unies, l'UPU a établi un calendrier des travaux d'évaluation qui prévoit, jusqu'en 1974, l'examen continu des renseignements statistiques concernant les divers secteurs du service postal et, en 1975, une évaluation à mi-terme des progrès réalisés, ainsi que l'élaboration de mesures spéciales en faveur des pays où le développement postal est le moins satisfaisant. Elle collabore également avec l'ONU en ce qui concerne la formulation d'indicateurs qui permettront de mieux apprécier les progrès réalisés par les administrations postales au cours de la deuxième Décennie du développement.

20. L'UPU a fait appel aux pays en vue d'une collaboration pour l'évaluation de projets postaux individuels. Elle prend également des mesures afin de coopérer plus étroitement avec les différentes organisations régionales en ce qui concerne les projets postaux multinationaux. A son avis, ces projets constituent le moyen le plus efficace et le plus économique de former du personnel pour la bonne gestion des services. La formation de cadres qualifiés est de la plus haute importance à un moment où les services postaux abandonnent leur mode traditionnel de gestion pour se rapprocher de plus en plus de celui des entreprises à caractère industriel et commercial.

21. L'UPU procède déjà à des travaux d'évaluation pour toutes les formes d'assistance technique telles que missions d'experts, stages de perfectionnement et séminaires. Consciente de l'effort que doit fournir chaque administration postale dans les travaux de préparation, de planification et de programmation, elle a organisé, en 1970, trois séminaires sur ce thème. En bref, l'UPU met tout en œuvre pour évaluer les progrès réalisés et, le cas échéant, pour proposer les moyens de réduire, sinon de supprimer, les obstacles dus au manque de ressources.

22. M. Rahi exprime l'espoir que son exposé sur le rôle particulier de la poste et ses répercussions directes sur la vie économique de chaque pays conduira les autorités responsables à prêter davantage d'attention aux besoins de la poste et à considérer celle-ci comme un élément essentiel de l'infrastructure nationale, indispensable à tout développement, culturel, économique et social. Il espère que les États membres de l'UPU aideront cette dernière dans l'accomplissement de sa tâche.

23. Le Dr CANDAU (Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé) déclare que, dans le domaine du développement socio-économique, on mettait jadis l'accent sur l'aspect économique plutôt que sur l'aspect social; il était principalement question des pays pauvres, et le développement était essentiellement conçu comme l'accroissement du PNB par habitant. Aujourd'hui, on s'attache davantage aux aspects sociaux et l'on se rend compte que la croissance économique et le bien-être social ne vont pas nécessairement de pair. En fait, les événements récents ont montré qu'il était nécessaire d'investir dans le secteur social si l'on voulait mobiliser la main-d'œuvre pour le développement économique.

24. L'existence de services de santé efficaces, desservant toute la nation, est indispensable à tout pays qui désire améliorer l'état de santé de sa population. Toutefois,

nombreux sont les pays qui connaissent des difficultés à cet égard en raison de l'absence de coordination entre ces services, du manque de fonds et de personnel. La pénurie de personnel est le problème le plus grave, car la spécialisation de plus en plus poussée et la diversification de la médecine exigent de nombreux techniciens. Les administrations de la santé doivent compter aujourd'hui dans leurs rangs, notamment, des spécialistes de l'informatique, de la planification économique et sociale et de la gestion.

25. La santé implique la lutte contre la maladie et, pour que cette lutte soit efficace, de nombreux facteurs, économiques et sociaux en particulier, doivent entrer en ligne de compte. Les altérations du milieu occasionnées par les progrès de la science et de la technique s'ajoutent maintenant aux autres dangers que présente le milieu pour la santé. Fort heureusement, le monde d'aujourd'hui dispose des techniques indispensables pour progresser considérablement dans tous les domaines prioritaires. Étant donné les immenses avantages qu'il y a, du point de vue social, à investir dans le domaine de la santé, le Dr Candau espère que les gouvernements et les organismes internationaux n'allégueront pas de difficultés économiques pour ne pas faire pleinement usage de ces techniques.

26. L'OMS, qui est dotée d'une structure décentralisée et qui se préoccupe au premier chef de répondre aux besoins réels des pays, peut s'acquitter effectivement et efficacement des vastes tâches qu'implique la deuxième Décennie du développement. Récemment, elle a pris des mesures pour améliorer l'administration de son programme d'assistance technique, en veillant à ce que les projets soient dûment adaptés à l'appareil administratif des pays intéressés dans le domaine de la santé. Avant l'élaboration des projets, elle effectue une analyse de systèmes qui porte sur l'ensemble de la politique du pays, les problèmes de santé intéressant son développement, les ressources sanitaires disponibles et l'efficacité des services existants. L'OMS a publié un manuel pour la formulation de projets sanitaires dont l'utilisation pratique, à titre expérimental, a donné de bons résultats, et elle étudie actuellement les meilleurs moyens de généraliser cette méthode, d'abord au sein de l'OMS et, plus tard, à l'échelon des pays. L'étape suivante pourrait consister à envisager la possibilité de mettre en commun les services d'experts dont disposent les organismes des Nations Unies. L'OMS serait prête à contribuer à la mise au point d'une optique commune pour la formulation des projets de développement. A son avis, le but doit être non seulement d'améliorer la gestion des projets nationaux, mais aussi de déterminer quels sont les facteurs qui peuvent affecter les projets d'assistance bilatérale et multilatérale, étant donné la nécessité capitale d'harmoniser toute l'aide, aussi bien dans un même secteur qu'entre les secteurs.

27. Le recours à l'analyse de systèmes pour l'élaboration et l'étude des projets n'est cependant qu'un moyen rapide de pallier les insuffisances actuelles. Ce qui est véritablement nécessaire, c'est d'améliorer fondamentalement l'ensemble de la planification dans les domaines économique et social, y compris le secteur sanitaire. A cet égard, l'OMS a entrepris, dans des pays dont les conditions sont extrêmement différentes, un programme de recherche en

matière de planification sanitaire en tant que partie intégrante de la politique économique et sociale.

28. Il faut que les organismes des Nations Unies entreprennent au plus tôt des recherches en ce qui concerne la mesure du développement social. Le manque de connaissances en la matière a sans aucun doute contribué aux difficultés rencontrées dans le lancement de projets pluri-sectoriels.

29. Une autre difficulté tient au fait que, bien souvent, les gains réalisés sur le plan de la santé n'apparaissent que plus tard, de sorte qu'il est difficile d'établir des rapports chiffrables entre les résultats du travail accompli et la santé de la population, ou d'évaluer l'influence de la santé sur d'autres secteurs, tels que le logement ou l'éducation.

30. On a choisi, en vue de la deuxième Décennie du développement, un certain nombre d'indicateurs qui se rapportent soit à la situation sanitaire, comme par exemple la mortalité infantile, soit à l'état des services, comme par exemple le pourcentage de médecins par rapport à la population. On tentera également dans les programmes opérationnels de déterminer des séries d'indicateurs se rapportant plus directement à la deuxième Décennie du développement, comme cela a été fait, par exemple, dans les Amériques, où un système de prévision quadriennal a permis aux pays d'évaluer les intrants et les extrants nécessaires au secteur de la santé. De très importants travaux de recherche ont été entrepris pour établir des indicateurs de la productivité qui donneraient une image plus exacte de la situation que celle qui est fournie par des données telles que le rapport du nombre de médecins au chiffre de la population. Le recours à l'analyse de systèmes peut bien entendu aider les pays à contrôler et à revoir leurs activités de développement. L'OMS organise des cours pour former de hauts fonctionnaires de la santé publique à la planification et à la gestion des programmes de développement, afin de favoriser un transfert rapide de ces connaissances aux pays en voie de développement.

31. Le cinquième programme général de travail, adopté par la Vingt-Quatrième Assemblée mondiale de la santé pour la période 1973-1977¹, mentionne l'importance des objectifs en tant qu'indicateurs, ainsi que l'étude des problèmes posés par l'établissement de ces objectifs, étude que l'OMS doit entreprendre dans le cadre de la deuxième Décennie du développement afin d'aider les pays dans leur tâche à cet égard et d'arriver, dès que possible, à fixer des objectifs à l'échelle régionale et mondiale. L'OMS s'emploie, par la formation et la recherche, à améliorer l'examen constant de ses activités.

32. Une utilisation plus efficace des renseignements intéressant la Décennie permettrait à l'OMS de collaborer d'une manière plus constructive avec les autres organismes des Nations Unies. Il est nécessaire de planifier à longue échéance et d'étudier les modifications qu'il convient d'apporter, sans oublier que ces modifications interviendront dans un milieu social et un cadre technique en constante évolution.

¹ W/1524.58, en date du 20 mai 1971.

33. Le rôle de coordination du Conseil pourrait être renforcé si celui-ci était parfaitement au courant des activités de chacun des organismes des Nations Unies. Il serait peut-être bon qu'au cours des sessions à venir les débats soient centrés sur deux institutions spécialisées, par exemple. Le Conseil pourrait ainsi se consacrer utilement, pendant une période de cinq ans, à une série de discussions sur les travaux de toutes les organisations. De l'avis du Dr Candau, les malentendus qui se sont produits dans le passé sont dus à un certain manque d'information plutôt qu'à un désaccord sur les objectifs, et c'est en approfondissant ses débats que le Conseil pourra les éviter à l'avenir.

34. Le PRÉSIDENT exprime l'espoir que les représentants auront présentes à l'esprit les propositions constructives du Directeur général de l'OMS lorsque le point 17 de l'ordre du jour, relatif aux mesures visant à améliorer l'organisation des travaux du Conseil, viendra en discussion.

35. Selon M. RAZAFINDRABE (Madagascar), il ressort de la déclaration du Secrétaire exécutif de la CEA (1777e séance) que, s'il reste encore beaucoup à faire, on a néanmoins des raisons d'espérer que les objectifs de la deuxième Décennie du développement seront atteints dans les deux tiers des pays d'Afrique.

36. M. Razafindrabe indique que son pays est reconnaissant à la communauté internationale de l'aide qu'elle lui apporte en vue de son développement et se félicite de l'existence de l'Organisation commune africaine, malgache et mauricienne ainsi que de l'association de 18 États africains et de Madagascar à la Communauté économique européenne. La coopération au sein de ces groupements a aidé les pays africains à faire face à la tâche difficile que constitue le développement économique et social.

37. Durant la dernière décennie, Madagascar s'est trouvée aux prises avec les dures réalités de la vie nationale et internationale. En dépit de certains égoïsmes nationaux et de certaines rivalités internationales, le pays a pu se rendre compte des bienfaits de la coopération intergouvernementale, multinationale et internationale. Un aspect rassurant de la situation actuelle est le fait que la population a pris conscience de l'importance du développement et compris que le gouvernement était résolu à assurer le progrès économique et social. Il importe de préserver la confiance des Malgaches en eux-mêmes et leur foi en la coopération internationale.

38. L'un des problèmes des pays africains réside dans l'existence de deux structures, l'une traditionnelle et l'autre moderne. Les grands efforts qui ont été déployés pour moderniser les structures traditionnelles, notamment dans les secteurs économique et commercial, sont diffus et par conséquent difficiles à évaluer. Néanmoins, les mesures prises pour familiariser les populations rurales avec les méthodes de culture rationnelles, qui sont coûteuses et moins spectaculaires que l'action dans le secteur industriel, peuvent concourir efficacement au développement.

39. Si le passage d'un monde préindustriel à un monde industriel pose certains problèmes, l'apparition d'idées nouvelles concernant un monde post-industriel a des effets

très inquiétants. Alors que, dans les régions rurales, on s'efforce de tirer la population de l'économie de subsistance, dans les villes, les industries naissantes commencent à poser les problèmes que les pays développés ont connus au XIXe siècle et au début du XXe. La "civilisation de consommation" est déjà mise en cause dans certains milieux, alors même qu'elle n'existe pas encore. Tous ces problèmes gagneront certainement en acuité au cours de la présente décennie.

40. La production alimentaire pose un problème de plus en plus grave. Avec le relèvement du niveau de vie, la consommation de riz a augmenté. La production de riz a doublé au cours de la première Décennie des Nations Unies pour le développement, grâce à l'utilisation de méthodes de culture plus efficaces et à la mise en valeur de nouvelles terres, mais ce sont là des mesures coûteuses. Compte tenu de l'accroissement de la population et de la consommation par habitant, il faudra doubler encore la production d'ici 1985. Par ailleurs, Madagascar rencontrera aussi des problèmes dans le domaine de la production vivrière.

41. Il faudra se pencher sur la question du transport des produits des zones de production aux zones de consommation. De grands axes routiers sont en construction avec l'aide internationale et multilatérale, mais la création de routes secondaires est également importante. Les efforts que déploie la population à cet égard sont encourageants et favorisent beaucoup le développement économique, mais il faut faire encore plus.

42. Il est indispensable pour Madagascar d'augmenter les recettes tirées de l'exportation des produits primaires agricoles. La délégation malgache demande à nouveau que soit créée une organisation mondiale des marchés en vue de trouver les moyens d'assurer, pour ces produits, des débouchés et des prix équitables et rémunérateurs. Madagascar a maintes fois demandé l'instauration d'un ordre commercial nouveau, dans lequel ce pays ne subirait plus la dure loi de l'offre et de la demande, mais ses appels sont restés sans écho, et les résolutions adoptées à la CNUCED en la matière n'ont pas été appliquées. La délégation malgache continuera à souligner la nécessité de mesures internationales permettant de stabiliser les prix à de justes niveaux et d'ouvrir des débouchés. Il faut maintenir les accords existant pour certains produits et encourager la conclusion d'autres accords.

43. Le jour viendra peut-être où la possibilité de créer une organisation des marchés pour les produits agricoles des pays en voie de développement sera admise, comme elle l'a été dans le cas des pays développés. On trouvera les moyens nécessaires sur le plan technique si la volonté d'y parvenir existe sur le plan politique. En attendant la création d'une telle organisation, les pays africains doivent défendre les avantages commerciaux qu'ils peuvent avoir. Ils ne sont pas encore en mesure de soutenir une concurrence incontrôlée et ils doivent absolument conserver les quelques possibilités qui leur ont été offertes, sur le plan commercial, dans les pays développés.

44. Le facteur social occupe une place de premier plan dans le développement de Madagascar. Au cours des 10 dernières années, tout a été mis en œuvre pour maintenir ou

adapter ce qui avait été acquis, sur le plan social, avant 1960. Cela n'est pas allé sans difficulté en raison de la fragilité de l'économie. Les soins médicaux sont gratuits, de même que l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Toute la politique de développement du pays est centrée sur l'être humain, et la lutte, non seulement contre la faim, mais aussi contre la maladie et l'ignorance, en constitue un élément fondamental. Les efforts dans ces directions doivent être intensifiés, en dépit des dépenses que cela implique, et le pays a plus que jamais besoin d'une aide bilatérale multilatérale et internationale.

45. Certes, l'action déjà entreprise commence à porter ses fruits, mais le pays ne se fait aucune illusion quant aux résultats atteints. Il faut créer de nouvelles possibilités d'emploi, notamment pour les jeunes des régions urbaines qui ont été arrachés à l'économie de subsistance et ont reçu une certaine instruction.

46. Madagascar, qui s'est lancée dans la voie de l'industrialisation voici plus de 10 ans avait espéré pouvoir produire elle-même les articles manufacturés qu'elle importe, mais, en fait, les importations en question ont augmenté. Par ailleurs, le pays n'a pas pu exporter fût-ce une faible part de sa production, dont la totalité est allée à la consommation intérieure.

47. Il faut trouver les moyens de permettre aux Malgaches de participer à la formation de capital ainsi qu'à la gestion et à la direction des entreprises industrielles et commerciales. C'est là un problème qui appelle une action dans les domaines de l'enseignement et de la formation.

48. En terminant, M. Razafindrabe indique qu'il aurait souhaité voir dans le *Rapport sur l'économie mondiale, 1969-1970 (E/4942)* quelques chiffres et statistiques témoignant du succès du plan de développement malgache pour la période 1964-1968, dont les objectifs ont été atteints pratiquement à 100 p. 100 et même dépassés dans certains secteurs.

49. M. MILI (Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications) déclare que la deuxième Conférence administrative mondiale des télécommunications spatiales (Conférence spatiale), actuellement réunie à Genève, est l'une des plus importantes que l'UIT ait organisées au cours des 25 dernières années. Ses travaux se déroulent dans une atmosphère de coopération, et les participants sont résolus à obtenir des résultats conformes aux dispositions des résolutions des organes des Nations Unies relatives à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. La Conférence, qui doit examiner, reviser et compléter les dispositions administratives et techniques du règlement des radiocommunications actuellement en vigueur, marquera un tournant dans tous les domaines des activités humaines. Les nouvelles dispositions qu'elle adoptera au sujet des services de radiocommunications faisant appel aux techniques spatiales seront utiles tant aux engins spatiaux habités qu'au service de la radio-astronomie.

50. L'objectif est d'assurer une utilisation rationnelle du spectre radio-électrique. Il faudra élaborer une réglementation internationale acceptable par tous afin de garantir à tous les services spatiaux existants ou futurs un fonction-

nement efficace dans de bonnes conditions. Certains de ces services devront faire l'objet d'une attention particulière en raison de l'importance fondamentale qu'ils auront à l'avenir pour le développement économique et social de l'humanité. Cette remarque vaut pour la radio-diffusion par satellite et ses utilisations à des fins éducatives, pour les satellites de télédétection des ressources de la terre et pour les satellites destinés à aider les services mobiles et à faciliter les transports, qui sont un élément fondamental du développement. La Conférence spatiale tiendra compte des besoins de la recherche spatiale, de la radio-astronomie et des radio-amateurs.

51. Des mesures seront prises pour que les pays ou régions frappés par des catastrophes naturelles ne demeurent pas isolés pendant de longues périodes. La Conférence spatiale est saisie d'un projet de recommandation relatif à l'utilisation de systèmes de radiocommunications spatiales en cas de catastrophes naturelles, d'épidémies, de famines et d'autres situations critiques analogues.

52. La Conférence spatiale prend en considération les besoins légitimes des différents usagers afin de les satisfaire au mieux. Il n'est évidemment pas facile de concilier des besoins contradictoires, mais la Conférence fera en sorte que l'on dispose du maximum d'émissions, le but étant de faire le meilleur usage possible, au profit de l'ensemble de l'humanité, du spectre des fréquences et de l'orbite géostationnaire.

53. En raison des limitations naturelles imposées au développement des émissions, il faudra procéder à des études techniques approfondies en vue d'arriver à une utilisation optimale des systèmes radio-électriques. Depuis 1959, le Comité consultatif international des radiocommunications de l'UIT fait des études de ce genre en ce qui concerne l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Le rapport établi à l'issue d'une réunion spéciale de ce comité, au début de 1971, s'est avéré extrêmement utile pour les travaux de la Conférence spatiale, laquelle sera suivie d'autres conférences où l'on traitera, par exemple, de la planification des fréquences ou de l'établissement d'une réglementation appropriée pour certains services utilisant des satellites.

54. La technique évolue aussi rapidement dans le domaine des moyens terrestres de télécommunication que dans celui des télécommunications spatiales, comme en témoigne l'augmentation continue et spectaculaire des liaisons par câbles sous-marins, l'utilisation des guides d'ondes circulaires et la diffusion par fil des programmes radiophoniques et télévisés. L'UIT s'intéresse aux aspects économiques de toutes ces techniques de pointe et a entrepris des études comparatives de ces nouveaux systèmes et de ceux qui existent déjà. Ces études présentent un intérêt particulier pour les nouveaux pays ou les pays en voie de développement, qu'elles aident à évaluer les avantages des différents systèmes.

55. Les pays en voie de développement continueront ainsi à bénéficier directement du progrès de la science et de la technologie, car ils pourront utiliser les moyens les plus modernes. La contribution de l'UIT aux progrès de l'humanité sera rendue plus efficace par la participation de

techniciens des pays en voie de développement, et M. Mili espère que cette participation sera renforcée au cours de la présente décennie.

56. La civilisation moderne exige que tant le spécialiste que le public soient largement informés des progrès de la technique, surtout dans les domaines qui, comme celui des télécommunications, évoluent rapidement. L'UIT a donc décidé d'organiser la première exposition mondiale des télécommunications, qui a eu lieu pendant la session de la Conférence spatiale. Dans le cadre de cette exposition, organisée à la fois pour les spécialistes et pour les jeunes, les moyens audio-visuels les plus modernes et les plus divers ont été présentés, des conférences ont été données par les meilleurs spécialistes, et le premier festival des films de télécommunication a été organisé. Les Centres d'information des Nations Unies, les représentants résidents du PNUD et les Services de l'information au Siège de l'ONU et à l'Office de Genève ont apporté une aide précieuse pour l'organisation de cette exposition.

57. L'ordinateur de capacité moyenne qui sera installé à l'UIT au début de 1973 a été choisi notamment en raison de sa compatibilité avec les installations employées par d'autres organismes des Nations Unies et par les Etats membres de l'UIT. L'UIT est pleinement consciente de la nécessité d'une coopération interinstitutions pour le traitement des données et elle prévoit un échange de données statistiques, documentaires et de gestion sous une forme directement utilisable par des ordinateurs, notamment sur bandes magnétiques, suivant le système qu'elle applique déjà avec certains Etats membres dans le domaine des données radio-électriques. Elle aura également des échanges de cette nature avec les organisations régionales s'intéressant aux télécommunications. L'UIT accueille avec satisfaction la création du Bureau interorganisations pour les systèmes d'information et les activités connexes et l'établissement, par ce bureau, d'une courte liste de tâches prioritaires qu'il faudra aborder rapidement avant qu'il n'y ait trop de risques d'un gaspillage d'efforts. Cela exigera une normalisation assez poussée de certains aspects fondamentaux des systèmes employés. L'UIT espère que ce travail permettra un échange efficace et économique de données de toute nature, non seulement entre les organisations elles-mêmes, mais aussi entre les organisations et leurs membres, ce qui facilitera un plus large recours aux techniques de traitement des données dans les pays en voie de développement.

58. La majeure partie des activités de l'UIT intéresse le développement économique et social. Le terme "télécommunications" englobe toute une gamme de services, dont le plus important est celui des télécommunications publiques, qui contribuent beaucoup à l'expansion économique et au progrès social, et qui peuvent grandement accélérer le développement si l'on reconnaît la nécessité, pour tout pays, de disposer d'un bon réseau de télécommunications publiques. Il n'est pas un seul domaine d'activités qui ne puisse tirer un avantage immédiat de l'existence d'un réseau de télécommunications capable, non seulement d'acheminer les communications téléphoniques et télégraphiques, mais aussi de permettre l'utilisation du télex et du fac-similé ou la

transmission de données. L'établissement de tels réseaux doit précéder et non suivre le développement national, et les télécommunications doivent avoir une place hautement prioritaire.

59. Il n'en est malheureusement pas toujours ainsi et, souvent, l'organisme national de planification ne comprend aucun représentant de l'administration des télécommunications. M. Mili fait appel aux gouvernements de tous les pays neufs ou en voie de développement pour qu'ils accordent aux télécommunications l'attention qu'elles méritent. Ce faisant, ils seront à même de contribuer efficacement à la réalisation des espoirs qu'a fait naître la deuxième Décennie du développement.

60. En s'acquittant de ses obligations dans le domaine de la coopération technique, l'UIT fera de son mieux pour développer ses activités, mais la diversité des besoins des pays, leurs impératifs nationaux et leurs priorités — autant d'éléments qui sont liés à de nombreuses considérations d'ordre technique, géographique, économique, politique et social — font surgir des problèmes complexes et variés.

61. Le développement du réseau de télécommunications d'un pays ou d'une région revêt une importance capitale, non seulement parce que les télécommunications constituent un élément fondamental de l'infrastructure, mais aussi parce qu'elles sont un facteur essentiel dans la création de conditions favorables au développement de tous les autres secteurs de la vie nationale et internationale du pays considéré et jouent un rôle déterminant lorsqu'il s'agit de soutenir ce développement et d'en assurer la régularité. Les autorités se rendent de mieux en mieux compte que les insuffisances du système de télécommunications constituent des handicaps très sérieux pour le développement de n'importe quel autre secteur d'activité. M. Mili a pu constater que les dirigeants de nombreux pays étaient de plus en plus convaincus que les télécommunications jouent le rôle d'un catalyseur dans le développement global.

62. C'est pourquoi il convient de procéder rapidement à une évaluation complète pour déterminer les insuffisances. Cette évaluation doit se fonder sur des études de préinvestissement comme celles qui ont déjà été entreprises, à l'échelon régional, pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine. L'UIT espère pouvoir poursuivre ses études à l'échelon national et elle souhaiterait en accroître sensiblement le volume afin d'aider les pays à préciser leurs besoins pour arriver éventuellement à une action coordonnée et planifiée dans les autres domaines. A cette fin, l'UIT aura besoin de l'appui de l'organisme de planification qui a voix prépondérante dans l'établissement des priorités.

63. Le but de l'UIT est d'aider les pays en voie de développement à assumer eux-mêmes, le plus vite possible, la responsabilité de leur propre développement. Il faudra former du personnel national pour que ces pays puissent progresser normalement dans la mise en place de leurs systèmes de télécommunications. Etant donné la rapidité du progrès technique dans le monde moderne, le recyclage des ingénieurs et techniciens revêt une importance capitale, et la formation du personnel, dans son ensemble, doit faire l'objet d'une attention toute particulière. La formation de personnel local, y compris les maîtres et les instructeurs,

constitue la forme d'assistance la plus importante que l'UIT puisse fournir en permanence aux pays en voie de développement. Cette assistance permettra de créer un climat favorable à la coopération entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Cette coopération technique internationale, en même temps qu'elle a beaucoup aidé les pays en voie de développement, s'est traduite par un progrès technologique dans le monde entier et par la création d'un climat de compréhension mutuelle.

64. Au cours de la deuxième Décennie du développement, l'assistance dans le domaine des télécommunications devra revêtir des formes nouvelles et hardies. Toutes les forces disponibles devront être mobilisées en vue de créer ou développer une industrie nationale des télécommunications, l'action ainsi entreprise étant consolidée par un échange libéral de données scientifiques et techniques, sur une base multilatérale. L'investissement devra être intensifié, et une part importante des bénéfices qui en résulteront devront servir à hâter le développement et à le maintenir au niveau souhaitable. Les ressources naturelles de la terre pourront ainsi être utilisées de façon plus rationnelle, plus complète, plus productive et plus équitable.

65. Les télécommunications sont un domaine où de nombreuses applications ignorent les frontières géographiques et les barrières politiques, offrant à la coopération et à la compréhension internationales des possibilités qu'il est difficile de négliger. L'établissement de réseaux régionaux, l'octroi de bourses d'études et l'organisation de cycles d'études dans ce secteur peuvent avoir d'incalculables avantages.

66. L'assistance aux pays en voie de développement peut être accrue, et la coopération entre toutes les institutions spécialisées des Nations Unies peut encore être intensifiée. M. Mili est convaincu que le jour n'est pas loin où tous les objectifs de ces institutions seront plus étroitement intégrés. En élaborant et appliquant une stratégie globale du développement, l'UIT espère accroître notablement son aide afin de mieux répondre aux exigences de la programmation par pays. A cet égard, M. Mili souligne les excellentes relations que son organisation entretient avec l'ONU et les autres institutions spécialisées, ainsi qu'avec les commissions économiques régionales. Il ne ménagera aucun effort pour que l'UIT contribue pleinement et efficacement à l'exécution des tâches communes à l'avenir.

67. M. ASANTE (Ghana) dit que, malgré l'affirmation contenue dans le chapitre IV du rapport du Secrétaire général intitulé "Economie mondiale 1970-1971 : caractéristiques principales" (E/5036/Add.3), selon laquelle, en 1970, la croissance économique s'est poursuivie avec beaucoup de vigueur dans les pays en voie de développement, on constate dans beaucoup de ces pays un mécontentement général devant les résultats obtenus dans le secteur économique et devant l'ampleur du chômage. En outre, le développement économique y a aggravé nombre de problèmes sociaux. Le Gouvernement ghanéen a pris des mesures énergiques pour éliminer les causes profondes des grands problèmes économiques et sociaux qui se posent au Ghana. C'est ainsi que, pour lutter contre une urbanisation excessive, il a entrepris un programme de développement

rural bien conçu en vue de doter les villages du confort nécessaire. Le Ghana est reconnaissant de l'assistance bilatérale et multilatérale qu'il a reçue. Les problèmes des pays en voie de développement sont énormes et exigent une compréhension et une coopération internationales encore plus grandes. Ces pays fournissent eux-mêmes la majeure partie des ressources nécessaires à leur développement, comme c'est d'ailleurs leur devoir de le faire. Cependant, il est difficile d'intéresser l'opinion mondiale à des questions qui ne sont pas purement économiques. Il appartient aux gouvernements des pays développés de s'employer, avec autant d'ardeur que lorsqu'il s'agit de la sécurité nationale, à obtenir l'appui de leurs administrés pour une politique économique internationale efficace.

68. La portée d'une action collective de la communauté internationale dans le domaine social est souvent plus limitée que lorsqu'il s'agit de problèmes économiques, mais il est nécessaire de prendre certaines mesures internationales. Le Ghana participe activement aux travaux de diverses organisations internationales qui s'occupent de questions sociales. Certains problèmes sociaux, tels que la discrimination raciale, dont la solution dépend surtout d'une action internationale concertée, n'ont pas encore été réglés parce que les pays développés influents se montrent peu enclins à appliquer les résolutions et recommandations décisives qui, seules, peuvent permettre de les résoudre. La communauté internationale doit savoir qu'il est dangereux d'éluder ces questions difficiles et de s'attacher à des problèmes moins graves qui, tout en étant importants, doivent être envisagés dans leur perspective propre. L'histoire a montré que le développement économique peut résoudre, au moins en partie, certains problèmes sociaux comme celui de la population. Le Gouvernement ghanéen a créé un bureau de la planification familiale, mais il en connaît les limites.

69. Nombre de problèmes sociaux des années 70 découlent en partie d'un développement non équilibré. Les efforts des gouvernements, des institutions spécialisées et des organisations internationales ont beaucoup diminué la mortalité infantile, accru l'espérance de vie et amélioré les possibilités d'éducation, mais ces améliorations elles-mêmes ont créé un problème nouveau, celui que pose une population accrue, espérant une vie meilleure. L'exploitation des travailleurs, qui existait dans beaucoup de pays développés aux premiers stades de leur développement, n'est plus possible au même degré, car les travailleurs sont maintenant organisés pour défendre leurs droits, que les gouvernements protègent dans la législation nationale et dans des accords internationaux.

70. L'importance de la deuxième Décennie du développement réside donc dans la tentative d'élaborer un plan de développement économique et social équilibré. Le rythme de la croissance économique doit se mesurer, non seulement par rapport à celui des décennies précédentes, mais aussi par rapport à l'amélioration ou à la dégradation de la situation sociale. Toutefois, si l'inflation qui sévit actuellement dans beaucoup de pays développés se poursuit sans que des mesures adéquates soient prises pour réduire au minimum ses conséquences éventuelles pour les pays en voie de développement et si les pays développés continuent à

n'accorder qu'une importance mineure aux problèmes des pays en voie de développement, les objectifs de la Stratégie internationale du développement ne seront pas atteints. Les rapports des commissions économiques régionales indiquent que, même si les objectifs de la Décennie sont atteints globalement, la situation de certains pays en voie de développement pourrait être encore pire à la fin de la Décennie qu'au début. Il est évident qu'il faut appliquer aux divers secteurs de l'économie des méthodes différentes selon les régions, et même selon les pays d'une même région.

71. A sa première réunion, en février 1971, la Conférence des ministres de la CEA a adopté la résolution 218 (X), relative à la stratégie de l'Afrique pour le développement durant les années 70, qui indique la politique que les pays d'Afrique devraient suivre pour atteindre les objectifs fixés pour la deuxième Décennie du développement et prie le Secrétaire exécutif de la CEA d'entreprendre des consultations avec les organismes régionaux et d'autres organismes des Nations Unies en vue de l'établissement d'un mécanisme d'évaluation (voir E/4997, vol. I, troisième partie). Il est donc trop tôt pour tenter d'évaluer en détail dans quelle mesure ces objectifs ont été atteints ou pour discuter des rouages du mécanisme d'évaluation sans tenir compte de l'opinion des ministres africains, du résultat des travaux de la CEA et des évaluations auxquelles procédera la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa troisième session.

72. Il existe beaucoup de moyens d'accroître l'efficacité du Conseil en tant que principal organe des Nations Unies chargé des affaires économiques et sociales. Le Directeur général de l'OMS en a suggéré un. Le Ghana est d'avis d'augmenter le nombre de membres du Conseil afin de le rendre plus représentatif. M. Asante espère toutefois que ce conseil élargi n'essaiera pas de défaire ce qui a déjà été fait. Par exemple, il pourrait améliorer ses propres méthodes de travail et celles du CPC, dont les travaux font parfois double emploi avec ceux du CAC. Des organisations telles que la CNUCED et l'ONUDI ont déjà fait leurs preuves comme organes représentatifs capables d'accomplir des travaux qu'aucun autre organe représentatif des Nations Unies ne saurait tenter de revoir en détail. Il ne servirait à rien d'essayer de changer radicalement les procédures actuellement suivies par le Conseil pour l'examen des rapports de ces organisations ou de créer des organes subsidiaires dont les travaux feraient double emploi avec tout ou partie de leurs activités.

73. Le Conseil pourrait s'acquitter des obligations qui sont les siennes aux termes de la Charte en reconnaissant la nécessité de trouver des méthodes efficaces et pratiques de susciter des initiatives et de coordonner les travaux dans les domaines économique et social, et en adoptant ces méthodes. Il est arrivé à un tournant, mais il n'est pas tombé en décadence, pas plus que le Conseil de sécurité n'est en décadence parce que les négociations actuellement en cours sur des questions importantes de sécurité internationale sont menées en dehors de lui. Le Conseil économique et social peut faire beaucoup dans l'immédiat pour s'affirmer conformément à la Charte. Il peut préconiser sans équivoque un plan pratique pour alléger le fardeau que représente pour les pays en voie de développement le

service de la dette, qui, dans certains cas, absorbe plus du quart des recettes d'exportation. Il peut proposer de réexaminer le système actuel des droits de tirage spéciaux avant les prochaines attributions d'allocations, en vue de déterminer si ce moyen d'accroître les liquidités internationales ne pourrait pas servir en même temps à intensifier l'aide au développement. Le système généralisé de préférences récemment adopté sous les auspices de la CNUCED est une mesure pratique destinée à accroître les exportations d'articles manufacturés et de produits semi-finis des pays en voie de développement. Le Conseil pourrait examiner objectivement les diverses propositions, en attirant l'attention sur leurs avantages et leurs inconvénients. Pendant plus d'une décennie, le Ghana a essayé en vain d'obtenir la conclusion d'un accord international sur le cacao, produit qui représente environ 60 p. 100 de ses recettes d'exportation. En 1970, le prix unitaire moyen du cacao a baissé de 25 p. 100. Le Conseil doit souligner à nouveau combien il importe d'appliquer les recommandations de la CNUCED sur les produits de base, d'autant plus que, dans certains milieux, les idées sur le caractère sacro-saint des forces du marché semblent avoir évolué.

74. M. GHORRA (Liban) est d'accord avec le Directeur du BESNUB (1777e séance) pour penser qu'il serait peu réaliste de parler du développement du Moyen-Orient sans évoquer la guerre qui y sévit. Il est impossible d'examiner les problèmes économiques et sociaux de la région en les isolant du contexte politique. Les attaques constantes d'Israël contre ses voisins arabes gênent le progrès et le développement de ces derniers. Tandis qu'Israël maintient sa présence dans les territoires arabes occupés et refuse de coopérer avec les Nations Unies à la recherche d'une paix équitable, les pays arabes doivent consacrer à la défense une part croissante de leurs ressources, y compris de leurs ressources humaines. Etant donné que ces pays ont besoin de la totalité de leurs ressources pour améliorer leur situation économique et sociale, il faut que leur économie soit libérée du fardeau de la guerre. La réalisation des objectifs de la Charte et de la deuxième Décennie du développement serait mieux assurée si les Nations Unies parvenaient à établir une juste paix, sans laquelle il ne saurait y avoir au Moyen-Orient de progrès appréciable, progrès qui serait bénéfique à l'économie mondiale dans son ensemble. Il est décourageant de constater que la production alimentaire n'a guère progressé dans les pays en voie de développement d'Afrique et du Proche-Orient et que la production alimentaire par habitant a en fait baissé. Cette information est plus décourageante encore lorsqu'on la rapproche du fait que le taux de croissance de la production d'armements est plus rapide dans certains pays en voie de développement que dans les pays avancés, au détriment du développement. Le succès des efforts déployés par les pays arabes pour atteindre les objectifs de la deuxième Décennie du développement dépendra de la rapidité avec laquelle l'Organisation des Nations Unies pourra rétablir la paix au Moyen-Orient, ainsi que de l'ampleur et de la qualité de l'assistance fournie à cette région par la collectivité internationale.

75. Pour permettre au Bureau de Beyrouth de jouer un rôle efficace dans le développement du Moyen-Orient au

cours de la deuxième Décennie du développement, il faut accroître ses ressources et ses moyens. Depuis 25 ans, des considérations politiques empêchent la création d'une véritable commission économique pour le Moyen-Orient. Il est aujourd'hui indispensable, si l'on veut que les objectifs de la deuxième Décennie du développement puissent être atteints, de renforcer et d'élargir le BFSNUB. Il est également nécessaire d'établir un mécanisme pour coordonner efficacement les travaux des bureaux régionaux des institutions spécialisées, en vue d'assurer une meilleure utilisation des ressources disponibles et d'écartier les risques de double emploi et de chevauchement. Le système des conseillers régionaux s'est révélé très utile et constitue un moyen efficace de combler les lacunes existant dans les arrangements régionaux concernant l'assistance. Il doit donc être élargi, notamment dans des domaines comme l'environnement, les transports, le tourisme, le pétrole et l'administration publique. Le système connexe des équipes des Nations Unies pour l'aide au développement peut lui aussi apporter une contribution importante à l'évaluation des problèmes de développement et des progrès réalisés à cet égard dans les pays du Moyen-Orient et assurer une méthode d'approche intégrée du développement. De telles équipes seraient utiles dans le sud de la région, notamment au Yémen et au Yémen du Sud, et peut-être dans certains des Etats du Golfe.

76. Le Liban est favorable à un élargissement du Conseil, qui en ferait un organe plus représentatif de l'ensemble des Membres des Nations Unies et accroîtrait son rôle et son autorité en tant que principal organe des Nations Unies chargé de s'occuper, sous la direction de l'Assemblée générale, des problèmes économiques, sociaux, culturels et humanitaires. Au cours de la présente session, le Conseil devra adresser à l'Assemblée générale des recommandations sur les arrangements institutionnels nécessaires pour coordonner les travaux relatifs à l'application de la science et de la technique aux problèmes du développement et sur la création d'un mécanisme pour l'examen et l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre de la deuxième Décennie du développement.

77. Le problème fondamental qui se posera aux pays en voie de développement au cours de la Décennie sera celui du financement. M. Ghorra a appris avec satisfaction que la France et le Royaume-Uni se proposent d'accélérer leur assistance aux pays en voie de développement et que les Etats-Unis fourniront une plus grande partie de leur aide par l'entremise des Nations Unies et d'autres institutions internationales. On a souvent fait allusion aux vastes ressources que le désarmement permettrait d'affecter au développement. Le représentant du Liban propose que, en attendant qu'intervienne un accord sur le désarmement général, un système de désarmement partiel et volontaire soit établi qui permettrait de consacrer à la coopération internationale et au développement ne serait-ce qu'une faible partie des fonds actuellement dépensés pour les armements. Un tel système aurait des répercussions qui profiteraient aux pays développés comme aux pays en voie de développement.

78. Le Conseil doit s'occuper de toutes les grandes questions économiques, sociales et humanitaires. Le repré-

sentant du Liban avait l'intention de soulever la question des réfugiés pakistanais, dont le Conseil aurait normalement abordé l'examen d'un point de vue purement humanitaire, conformément aux dispositions de l'Article 62 de la Charte. Par déférence pour les délégations intéressées et compte tenu de la déclaration faite à cet égard par le Président, M. Ghorra s'abstiendra d'évoquer la question pour l'instant, mais présentera les vues de la délégation libanaise à un moment plus opportun.

79. Il est un autre problème important du point de vue social et humanitaire, auquel les Nations Unies n'ont jamais porté une attention suffisante : c'est celui des prisonniers de guerre au Viet-Nam. L'ensemble de la question de la guerre du Viet-Nam a échappé à l'action des Nations Unies, mais en dehors de ses aspects politiques elle présente des côtés humanitaires qui sont parfaitement de la compétence du Conseil. Tout devrait être fait pour atténuer les souffrances des prisonniers de guerre, qu'ils soient nord-vietnamiens ou américains. Les trois résolutions 2674 (XXV), 2676 (XXV) et 2677 (XXV) de l'Assemblée générale relatives au respect des droits de l'homme en période de conflit armé ont un caractère général, mais, dans la mesure où elles visent à renforcer les dispositions pertinentes de la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre du 12 août 1949², elles s'appliquent aux prisonniers de guerre au Viet-Nam tout autant qu'à ceux de n'importe quelle autre guerre. Pour des motifs purement humanitaires, le Liban serait heureux de pouvoir accueillir pour un certain laps de temps un certain nombre de prisonniers de guerre nord-vietnamiens et américains, conformément aux dispositions de la résolution 2676 (XXV) de l'Assemblée générale, au cas où les deux parties au conflit se mettraient d'accord pour procéder à l'échange et au rapatriement de leurs prisonniers de guerre, notamment des grands malades et des grands blessés. Les deux parties pourraient alors, soit directement soit par l'intermédiaire de tierces puissances désignées par elles, conclure les arrangements nécessaires avec le Gouvernement libanais pour donner suite à leur accord. Le représentant du Liban forme des vœux pour le succès des négociations de Paris.

80. M. ZAGORIN (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il a été profondément touché par les sentiments humanitaires exprimés par le représentant du Liban, et il demande à ce dernier de transmettre à son gouvernement la profonde reconnaissance du Gouvernement des Etats-Unis pour son offre généreuse en faveur des prisonniers de guerre. Les Etats-Unis accueillent favorablement tous les efforts faits en vue d'obtenir l'internement dans un pays neutre des prisonniers de guerre, et il demande instamment au Gouvernement et au peuple du Viet-Nam du Nord d'accepter une proposition visant une mesure de cet ordre, clairement prévue aux termes des articles 109 à 111 de la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre du 12 août 1949.

81. M. WIEL AND AL ZAMORA (Pérou) dit qu'il y a une contradiction manifeste entre les objectifs de la deuxième

² Voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 78, 1950, No 972.

Décennie du développement et l'absence des conditions qui seraient nécessaires pour qu'ils puissent être atteints. L'inflation qui sévit actuellement dans les pays développés, les crises monétaires chroniques, la détérioration des termes de l'échange et la tendance à un protectionnisme croissant affectent toutes défavorablement l'économie des pays en voie de développement. Le préambule de la Stratégie internationale du développement prévoit que c'est aux pays en voie de développement eux-mêmes qu'incombe la responsabilité principale d'assurer leur développement, avec l'assistance de la collectivité internationale. Mais celle-ci se compose de pays dont beaucoup poursuivent des politiques qui, en fait, annulent les avantages de l'aide internationale. Parler de coopération internationale n'a guère de sens alors que les pays poursuivent de telles politiques. Le développement national des pays en voie de développement est un problème international, et sa solution exigera donc que soit modifiée la structure des relations économiques internationales. La Stratégie internationale du développement ne vise pas à opérer des changements fondamentaux, et sa mise en œuvre n'a pas un caractère juridiquement contraignant pour les pays développés; elle ne fixe pas d'objectifs quantitatifs à leur intention et impose un fardeau inégal aux pays développés et aux pays en voie de développement. De nouveaux éléments tels que des préférences sans réciprocité devront devenir partie intégrante de la structure des relations économiques internationales. Il est important d'identifier les facteurs qui peuvent faire obstacle au développement au cours de la deuxième Décennie du développement. Les examens et évaluations des progrès ne devront pas être des études purement techniques, mais révéler aussi la volonté politique des pays intéressés, telle qu'elle se reflète dans leurs politiques. Les pays en voie de développement sont appelés à effectuer des réformes agraires et d'autres réformes radicales, tout en devant supporter le lourd fardeau de la dette extérieure, ce qui n'était pas le cas des pays développés au stade initial de leur développement. Il leur faut aussi faire face à une demande croissante de biens et de services de la part d'une population en expansion rapide.

82. Le Gouvernement péruvien essaie d'exécuter un programme de mobilisation intégrée des ressources pour le développement en vue de créer un ordre social égalitaire,

qui ne sera calqué ni sur le modèle capitaliste, ni sur le modèle communiste, ni sur quelque système intermédiaire entre les deux. Il se propose d'édifier une société conciliant, d'une part, la nécessité d'une organisation planifiée de l'économie destinée à sauvegarder la prospérité matérielle et la justice sociale et, d'autre part, le respect des valeurs humaines et les droits de l'individu. Pour assurer son développement économique et social, chaque pays doit suivre la voie qui correspond le mieux à ses besoins plutôt que d'adopter un schéma de développement immuable. La coopération économique internationale doit toujours faire la part des inégalités entre pays développés et pays en voie de développement. Elle ne doit pas être considérée comme l'occasion d'exercer des pressions politiques ou autres sur les pays bénéficiaires.

83. Certes, il convient de prévoir des examens et évaluations des progrès réalisés dans le cadre de la deuxième Décennie du développement, conformément à la pratique de la CNUCED, mais cela exigera des directives détaillées et des buts clairement définis. L'Assemblée générale pourrait donc être mieux à même de prendre une décision dans ce domaine. L'élargissement du Conseil économique et social pourrait assurer aux pays en voie de développement une meilleure représentation au sein de cet organe et donner ainsi un nouvel élan à ses efforts dans de nouveaux domaines d'activité. Le Conseil ne doit pas borner son action à coordonner, mais bien agir sur le fond pour contribuer efficacement à la réalisation des objectifs énoncés à l'Article 55 de la Charte. Les arrangements institutionnels pour la coordination dans le domaine de l'application de la science et de la technique au développement ne devraient faire l'objet d'une décision que lorsque la question aura été dûment examinée dans une enceinte où les pays intéressés soient mieux représentés. Il conviendrait donc de renvoyer la question à l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session. Les modifications institutionnelles, pas plus que la restructuration des organisations, ne sauraient remplacer les changements nécessaires de volonté politique de ceux qui ont le pouvoir de créer des conditions favorables au progrès des pays en voie de développement.

La séance est levée à 13 h 5.